



## Renouvellement de ma carte de séjour après le divorce

Par **doudou\_old**, le **19/10/2007** à **14:55**

Bonjour,

je me suis marié en 2005 au Cameroun avec mon mari (Français), avant ça nous connaissions que verbalement sur le net, et je suis venue en France le 15 juillet 2006, nous vivons en Guadeloupe; mon mari est toujours avec son ex (ils se voyaient juste pour le sex) qui l'a trompé depuis 2002 qu'elle est enceinte de lui.

Et non seulement ça, on s'est rendu compte qu'on s'aime mais on est pas sur la même longueur d'ondes bref qu'on est pas pour vivre ensemble car tout est difficile pour nous; bien sûr vu la différence d'âge, mais aussi du fait qu'il n'a jamais vécu avec une femme auparavant donc, je suis la première.

Alors il a demandé le divorce sans me dire depuis le mois de le 27 juin et moi je l'ai su que ce mois-ci; et on a rendez-vous le 16 novembre, j'ai même pas d'Avocat et non plus, de quoi lui payer;

Est-ce possible que je renvoie la convocation?

Je viens tout juste de finir ma formation de Secrétaire Médicale qui est payé par mon père car il a carrément refusé de s'en occuper (il a besoin d'une femme bien soumise et qui reste qu'à la maison; que les femmes africaines sont faites pour ça).

Dans sa demande de divorce, il demande tous les biens et à rester dans l'appartement étant donné qu'on est marié sous le régime de la communauté des biens je ne sais quoi faire non plus quoi dire car je n'ai personne en Guadeloupe que lui?

Il travaille depuis 2002-2003 mais il a déclaré dans la demande qu'il n'a aucune profession.

En bref, moi j'ai pas envie de divorcer car j'aime mon mari de tout mon cœur et lui-même me le dit mais je ne sais pas pourquoi est-ce qu'il fait ça? Je n'ai non plus envie de rentrer dans mon pays car je dois travailler bientôt.

En ce qui concerne les biens, est-ce que j'en ai vraiment aussi le droit?

Je dois renouveler bientôt ma carte est ce j'en aurais encore le droit après ou avant le divorce?

Merci pour votre bonne compréhension et bons conseils.